

• (1650)

En 1987, c'est-à-dire il y a trois ans, le gouvernement a demandé au ministre de l'Environnement à l'époque de consulter le public sur la nécessité de refondre le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement et sur la façon de procéder à cet exercice. Le ministre de l'époque a fait paraître un livre vert devant servir de base à cette consultation. On a tenu pendant six mois, dans les principaux centres du Canada, des audiences publiques qui ont été couronnées par un atelier consultatif national, en mars 1988.

De vastes consultations ont eu lieu avec un large éventail de Canadiens, y compris des gouvernements, des entreprises privées, des autochtones, des groupes de défense de l'environnement, des juristes et des spécialistes des évaluations environnementales. Je crois que ces consultations ont été assez complètes pour garantir des bases législatives précises et solides. Les participants aux consultations ont demandé un processus transparent et administrativement simple ayant de solides bases juridiques, efficace, juste et ouvert. Je pense que tous les députés sont d'accord avec cela.

Le gouvernement a pris les moyens nécessaires pour satisfaire aux besoins du Canada et des Canadiens. Ainsi, l'élément clef de la réforme est le projet de loi sur les évaluations environnementales qui est le premier engagement législatif à prendre les bonnes décisions.

Dans le débat, nous mettons l'accent sur la mesure législative, et je crois savoir que ce débat se poursuivra demain, mais je tiens à ce que les députés sachent que le gouvernement va plus loin que ce projet de loi en s'assurant que sa réforme répond aux besoins des Canadiens aujourd'hui.

Nous ne nous limiterons pas à présenter le projet de loi C-78. Le gouvernement exige déjà que l'environnement entre en ligne de compte dans toutes ses politiques. Je dirais, monsieur le Président, que cela représente une mesure sans précédent. Je ne pourrais jamais exagérer l'importance de l'environnement dans les décisions du gouvernement.

C'est certainement un aspect que mes collègues membres du comité de l'environnement ont bien pesé, sachant que tout gouvernement moderne est hautement responsable de l'environnement. Les politiques du gouvernement sont souvent le facteur déterminant dans le choix des activités de développement économique élaborées et

Les crédits

prises en oeuvre partout au Canada. Si les politiques ne sont pas conçues dans le respect de l'environnement, il est beaucoup plus difficile de veiller à ce que les projets qui en résultent comportent un tel respect, même en présence de lois sévères de protection de l'environnement, comme celle dont nous sommes saisis.

Par conséquent, monsieur le Président, toutes les décisions du Cabinet doivent être précédées d'une évaluation des effets environnementaux possibles. Si les députés d'en face souhaitent poser des questions à la fin de mon exposé, je serai heureux d'essayer d'y répondre.

Pour susciter la confiance du public et le persuader que nous veillons constamment à l'environnement, le ministre responsable devra faire un exposé clair des effets environnementaux au moment où il annoncera une initiative quelconque. La question fondamentale—et je tiens à insister sur ce point—, est que nous nous occupons d'un projet après coup, en appliquant un processus qui, dès le départ, présentait des lacunes. À moins de reconnaître ces deux faits, nous ne pourrons pas vraiment nous attaquer au problème.

De plus, pour assurer la cohérence du système et permettre au public d'être au courant des règles appliquées à cet égard, le gouvernement a demandé au ministre de l'Environnement d'établir une série de lignes directrices claires à l'usage de tous les ministères et a chargé le Bureau du Conseil privé de modifier en conséquence les manuels administratifs du Cabinet.

Monsieur le Président, j'ai eu le privilège, il y a longtemps, de faire brièvement partie du Cabinet et de voir les critères qui s'appliquent. Ce n'était pas courant à l'époque, pas plus que cela ne l'a été sous le gouvernement qui a suivi, mais on nous assure que les décisions du Cabinet nécessitent maintenant ce genre d'évaluation environnementale.

Le Comité permanent de l'environnement de la Chambre, que j'ai l'honneur de présider, a la possibilité de pousser plus loin l'examen public. Il peut convoquer n'importe quel ministre pour lui demander d'expliquer les incidences environnementales de tout nouveau programme ou politique. Le gouvernement, j'en suis sûr, encouragera ce genre de responsabilité envers le public.

Nous devons nous rappeler qu'il ne suffit pas d'avoir des lignes directrices. Il ne suffit même pas qu'elles soient claires et que leur contenu soit public.